



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres absents : 5

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 05 décembre 2023

OBJET :

DE-CCAS-23-12-1-05) PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE DU SOLDE
D'UN PRET D'HONNEUR, MADAME MO

L'an deux mille vingt-trois, le mardi cinq décembre à dix-sept heures
trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 30 novembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, Mme DUPRE, Mme GAUVAIN,
Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION, M. POLITZER, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à Mme BRÉON), Mme MARTIN
(pouvoir à Mme TOP).

Excusés : M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme GUYOMARD DE
PREAUDET, M. MORAINÉ.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles ;

Vu le contrat de prêt conclu entre le Centre communal d'action sociale et Madame Mo le 9 février 2022 ;

Considérant la situation de Madame Mo et son incapacité de répondre à ses engagements financiers ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Accorde, à titre exceptionnel, une remise gracieuse totale de la créance restant due par Madame Mo de 744 € (sept cent quarante-quatre euros).

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé